



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	1404
2 ORDRE DU JOUR	1404
2.1 2016 03 028 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016.....	1404
3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT)	1406
3.1 2016 03 029 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 ^{ER} FÉVRIER 2016	1406
4.1 QUESTION ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION RÉGULIÈRE....	1406
6. RAPPORTS	1406
6.1 RAPPORT DU MAIRE SUR SES ACTIVITÉS.....	1406
6.2 RAPPORT DES COMITÉS	1406
7. ADMINISTRATION.....	1407
7.1 2016 03 030 AUTORISATION DE SIGNER LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES	1407
7.2 2016 03 031 RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC) 2016.....	1407
7.3 2016 03 032 COÛT DE LOCATION DU GARAGE	1407
7.4 PROGRAMME D'INTERVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL	1408
7.5 2016 03 033 DEMANDE DE CONTRIBUTION SSI COMPTON (SÉCURIJOUR COMPTON)	1408
7.6 2016 03 034 ACHAT DU LIVRE « ACTIVITÉS PASTORALES & COMMUNAUTAIRES RESTAURATION PATRIMONIALE ÉGLISE DE STE-EDWIDGE »	1408
7.7 2016 03 035 CONTRAT BALAYAGE DES RUES	1408
7.8 2016 03 036 IMPRESSION DU JOURNAL « LE SURVOL ».....	1409
7.9 2016 03 037 FIN DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM.....	1409
8. URBANISME.....	1409
8.1 2016 03 038 PROMESSE D'ACHAT DU LOT 12 DU DEVELOPPEMENT « LES COLLINES PAISIBLES »	1409
8.2 2016 03 039 MODIFICATION AU REGLEMENT DE ZONAGE	1410
9. VOIRIE MUNICIPALE	1410
9.1 RAPPORT DE TEMPS.....	1410
9.2 2016 03 040 APPEL D'OFFRES POUR L'ABAT-POUSSIERE	1410
9.3 2016 03 041 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.....	1411
10. HYGIÈNE DU MILIEU	1411
11. SÉCURITÉ	1411
12. LOISIRS ET CULTURE	1411
12.1 2016 03 042 PROJET EMPLOI ÉTÉ CANADA	1411
12.2 2016 03 043 ADDENDA CONCERNANT L'ENTENTE EN LOISIR	1412
12.3 2016 03 044 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE	1412
12.4 2016 03 045 NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX	1413
13. CORRESPONDANCE.....	1413
13.1 2016 03 046 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	1413
14. TRÉSORERIE	1413
14.1 2016 03 047 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 MARS 2016	1413
14.2 DÉPÔT DE RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES	1414



15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1414
15.1 2016 03 048 PAIEMENT DE LA FACTURE CONSTRUCTION ANDRÉ HÉBERT.....	1414
15.2 2016 03 049 PAIEMENT DE LA FACTURE MONTY SYLVESTRE.....	1414
15.3 VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1415
16 2016 03 050 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE.....	1415

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 mars 2016, à 19 h, présidé par le maire monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Monsieur Jacques Ménard
Madame Nicole Pinsonneault
Monsieur Yvon Desrosiers

Monsieur Ronald Bergeron
Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Est absente Madame Émilie Groleau

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2.1 2016 03 028 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016

1. Ouverture

- 1.1 Moment de réflexion
- 1.2 Mot de bienvenue du maire
- 1.3 Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1 Présences et période de questions



6. Rapports

- 6.1 Rapport du maire sur ses activités
- 6.2 Rapport des comités

7. Administration

- 7.1 Autorisation de signer les chèques et effets bancaires
- 7.2 Renouvellement cotisation annuelle ADMQ 2016
- 7.3 Location d'une partie du garage
- 7.4 Programme d'intervention en santé au travail
- 7.5 Demande de contribution SSI Compton
- 7.6 Achat du livre « Activités pastorales & communautaires
Restauration patrimoniale Église de Ste-Edwidge »
- 7.7 Balayage des rues
- 7.8 Impression du Journal Le Survol
- 7.9 Fin de contrat du directeur général par intérim

8. Urbanisme

- 8.1 Promesse d'achat du lot 12 du développement Les collines paisibles
- 8.2 Modification du règlement de zonage

9. Voirie municipale

- 9.1 Rapport de temps des employés municipaux
- 9.2 Appel d'offres pour l'abat-poussière
- 9.3 Adoption du rapport de la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal

10. Hygiène du milieu

11. Sécurité

12. Loisirs et culture

- 12.1 Projet Emploi été Canada
- 12.2 Addenda concernant l'Entente en loisir
- 12.3 Adoption de la politique de location du Centre communautaire
- 12.4 Nomination des officiers municipaux autorisés à signer les baux

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Adoption des comptes à payer au 7 mars 2016

15. Varia et période de questions

- 15.1 Paiement de la facture Construction André Hébert
- 15.2 Paiement de la facture Monty Sylvestre

16. Levée de la séance régulière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ



3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 2016 03 029 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit adopté tel que présenté.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

Le directeur général par intérim dépose son rapport sur le suivi des dossiers en cours.

5. Présence et période de questions

Sont présents : Mesdames Lise Désorcy Coté, Vanessa Lacroix, Fany Lacroix,
Messieurs Laurent Ladouceur et Michael Nadeau.

Monsieur Ladouceur explique les problèmes qu'il vit relativement au problème que la municipalité a sur son réseau d'aqueduc.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire sur ses activités

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à deux rencontres à la MRC. Il a participé à la recherche du problème sur le réseau d'aqueduc.

6.2 Rapport des comités

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à la rencontre de la Régie incendie.
Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 7 rencontres et réunions.
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a remplacé le maire à la réunion de la MRC.
Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à deux rencontres.



7. Administration

7.1 2016 03 030 Autorisation de signer les chèques et effets bancaires

Considérant le retour au travail du directeur général;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des personnes pouvant signer les chèques et effets bancaires;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser Monsieur le Maire Bernard Marion, Monsieur le Maire suppléant Monsieur Yvon Desrosiers, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Réjean Fauteux, à signer les chèques et autres effets bancaires à compter de ce jour;

D'informer notre institution bancaire.

VOTE : POUR: 5 CONTRE: 0 ADOPTÉ

7.2 2016 03 031 Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Réjean Fauteux, directeur général – secrétaire-trésorier à procéder au renouvellement de son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2016 au coût de 790.69 \$, les taxes incluses.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 1 ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Gary Caldwell enregistre sa dissidence.

7.3 2016 03 032 Coût de location du garage

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil consent à louer la partie 4 du garage municipal à monsieur Martin Desrosiers qui en fera usage comme entrepôt au coût de 240 \$ par année plus les taxes applicables à l'année 2016;

QUE monsieur Desrosiers devra fournir une preuve d'assurances responsabilité au montant de 2 000 000 \$;

QUE l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à l'entente et/ ou la modifier dans un délai de 30 jours.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE



7.4 Programme d'intervention en santé au travail

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le programme d'intervention en santé et sécurité au travail. Le document est déposé aux archives de la municipalité sous le code CC.70 Programme d'intervention en santé et sécurité au travail.

7.5 2016 03 033 Demande de contribution SSI Compton (Sécurijour Compton)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une commandite de 160 \$ soit donnée à Sécurijour Compton dans le cadre de l'activité de prévention et sécurité pour les enfants qui se tiendra le vendredi 27 mai 2016;

D'autoriser le directeur général à faire le paiement à Sécurijour de Compton.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.6 2016 03 034 Achat du livre « Activités pastorales & communautaires Restauration Patrimoniale Église de Ste-Edwidge »

Considérant que l'église de Ste-Edwidge est considérée comme bâtiment patrimonial;

Considérant que la municipalité a participé à la restauration de l'Église;

Considérant qu'un livre a été publié relativement aux travaux exécutés et est en vente pour un montant de 106 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat du livre « Activités pastorales & communautaires Restauration Patrimoniale Église de Ste-Edwidge » pour un montant de 106 \$;

DE déposer le livre aux archives de la municipalité.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.7 2016 03 035 Contrat Balayage des rues

Considérant que l'Entreprise Éric Groleau inc. dépose une offre de services pour le balayage des rues;

Considérant que la municipalité peut négocier des contrats de gré à gré pour des contrats de moins de 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder le contrat pour le balayage des rues aux Entreprises Éric Groleau pour un montant de 4 890 \$ plus les taxes applicables.



VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.8 2016 03 036 Impression du journal « Le Survol »

Considérant que la municipalité a demandé des cotations pour l'impression du journal « Le Survol »;

Considérant que Imprimerie Larochelle a déposé une soumission plus basse que Impression GB;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder le contrat pour l'impression du journal « Le Survol » à Imprimerie Larochelle.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.9 2016 03 037 Fin du contrat du directeur général par intérim

Considérant que le contrat du directeur général par intérim se termine 2 semaines après le retour à temps plein du directeur général;

Considérant que la date de fin d'emploi pour le directeur général par intérim sera le 11 mars 2016;

Considérant que la municipalité est en processus d'évaluation de son mode de fonctionnement;

Considérant que le conseil désire se prévaloir des expériences du directeur général par intérim pour mener à bien ladite évaluation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mettre fin au contrat du directeur général par intérim le 11 mars 2016;

D'autoriser le directeur général à requérir les services de Monsieur Roland Gascon à raison de 2 jours par semaines maximum, pour une période de 6 semaines.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

8. Urbanisme

8.1 2016 03 038 Promesse d'achat du lot 12 du développement « Les collines paisibles »

Considérant que Madame Annie-Claude Desrosiers et Monsieur Martin Audet déposent une offre d'achat pour le lot 12 du développement « Les collines paisibles » ;

Considérant que la municipalité a un formulaire « Promesse d'achat-vente secteur résidentiel » qui définit les obligations de chacune des parties ;



IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre d'achat du lot 12 du développement « Les collines paisibles » de Madame Annie-Claude Desrosiers et Monsieur Martin Audet pour un montant de 17 000 \$ taxes incluses tel que déposé le 4 février 2016;

D'autoriser le directeur général à signer la promesse d'Achat-Vente secteur résidentiel lorsque les conditions de la promesse d'achat seront remplies.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

8.2 2016 03 039 Modification au Règlement de zonage

Considérant que la municipalité a entrepris le processus de modification de son règlement de zonage afin de changer le zonage de l'ancienne caisse populaire ;

Considérant que la municipalité a tenu une assemblée de consultation sur le projet le mardi 23 février 2016 ;

Considérant que suite à cette consultation la recommandation est de mettre fin au processus de modification du règlement de zonage et d'adopter un règlement PPCMOI ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

De mettre fin au processus de modification au règlement de zonage ;

D'enclencher le processus d'adoption d'un règlement PPCMOI.

VOTE : POUR : 4 CONTRE : 1 ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Gary Caldwell enregistre sa dissidence.

9. Voirie municipale

9.1 Rapport de temps

Le directeur général dépose le rapport de temps des employés de la municipalité pour le mois de février 2016.

9.2 2016 03 040 Appel d'offres pour l'abat-poussière

Considérant que la municipalité doit procéder à l'épandage d'abat-poussière sur les chemins de gravier de la municipalité;

Considérant que le contrat s'élève à plus de 25 000 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'autoriser le lancement d'un appel d'offres, par invitation, pour l'achat et l'épandage de 110 000 litres de calcium liquide à 35 %.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9.3 2016 03 041 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant que le ministère des Transports a confirmé le versement d'une subvention de 50 000 \$ versé sur trois ans;

Considérant que le directeur général dépose un rapport sur les travaux réalisés dans le cadre de cette subvention;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 50 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

10. Hygiène du milieu

Rien à signaler.

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

12.1 2016 03 042 Projet Emploi été Canada

Considérant que la municipalité avait confié par sa résolution 2015 11 217, le mandat au directeur général par intérim de préparer les documents de demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants, dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » ;

Considérant que la demande a été déposée par la municipalité le 26 février 2016;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet déposé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault



APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner le dépôt de demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants à
« Emploi d'été Canada »;

De fixer à 14.25 \$ l'heure la rémunération du sauveteur, à 13.75 \$ l'heure pour le
coordonnateur, et à 11.00 \$ l'heure pour les moniteurs.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.2 2016 03 043 Addenda concernant l'Entente en loisir

Considérant que la MRC de Coaticook et les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville (*ci-après les MUNICIPALITÉS CLIENTES*) ont signé en 2009 une entente intermunicipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir;

Considérant qu'en vertu de l'article 5. Plage horaire, chacune des municipalités clientes s'engage à payer à la MRC la quote-part des dépenses de la catégorie de fonction « *Agent de loisir* » qui lui est attribuée, celle-ci étant calculée en fonction du nombre d'heures d'une plage de travail hebdomadaire de vingt-trois (23) heures réparties entre elles;

Considérant que le critère de répartition servant au calcul de la quote-part doit être modifié à compter de 1^{er} janvier 2016, puisque la Ville de Coaticook a manifesté le besoin d'une plage de travail de quatorze (14) heures et non plus de sept (7) heures;

Considérant que la modification n'aura aucune incidence sur les autres clauses de l'entente, les obligations de la MRC ou des municipalités clientes ne sont pas pour autant modifiées ou diminuées;

Considérant que le conseil prend en compte un *addenda* à l'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir et en fait sien comme si au long reproduit

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver l'*Addenda* à l'Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir tel que présenté et déposé aux archives de la municipalité sous le code SA.20;

D'*autoriser* le maire et le directeur général à signer au nom de la municipalité ledit Addenda.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.3 2016 03 044 Adoption de la politique de location du Centre communautaire



Considérant que suite à la réalisation de travaux majeurs au Centre communautaire le conseil désire accroître l'utilisation du Centre de la part de ses citoyens;

Considérant que le conseil désire établir des règles uniformes relativement à la location du Centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la Politique de location du Centre communautaire et de la déposer aux archives de la municipalité sous le code « SA.30 Politique de location du Centre communautaire ».

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.4 2016 03 045 Nomination des officiers municipaux

Considérant qu'en vertu de l'article 3.1 de la Politique de location du Centre communautaire, il est prévu de nommer par résolution les officiers municipaux autorisés à signer les contrats de location;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur général et/ou l'adjointe administrative à signer au nom de la municipalité les contrats de location du Centre communautaire.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

13.1 2016 03 046 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la correspondance du mois de février 2016 soit déposée et adoptée.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

14.1 2016 03 047 Adoption des comptes à payer au 7 mars 2016

Considérant que le directeur général dépose la liste des salaires pour le mois de février 2016 soit du chèque 500322 au chèque 500348 pour un montant de 13 789.70 \$;



Considérant que le directeur général dépose des comptes payés durant le mois de février 2016;

Considérant que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 7 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de février 2016 du chèque 500322 au chèque 500348 pour un montant de 13 789.70 \$;

De ratifier le paiement des comptes fait durant le mois de février 2016 soit :

- Du chèque 3655 au chèque 3664 au montant de 34 998.17 \$
- Du prélèvement 13649 au prélèvement 13660 au montant 9 902.72 \$
- Du dépôt direct _____ au dépôt direct _____ au montant de

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 114 432.18 \$:

- du chèque 3665 au chèque 3680 pour un montant de 5457.25 \$
- du prélèvement 13661 au prélèvement _____ pour un montant de 0.00 \$
- du dépôt directe 69 au dépôt direct 78 pour un montant de 108 974.93 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.2 Dépôt de rapport des revenus et dépenses

Le directeur général dépose l'état des revenus et dépense pour les périodes 2016-01 et 2016-02.

15. Varia et période de questions

15.1 2016 03 048 Paiement de la facture Construction André Hébert

Considérant que la municipalité avait accordé le contrat de réparation de l'hôtel de ville à Construction André Hébert pour un montant de 12 600 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que Construction André Hébert présente sa facture au montant de 11 245.12 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture de Construction André Hébert au montant 11 245.12 \$ plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15.2 2016 03 049 Paiement de la facture Monty Sylvestre

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault



APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture de Monty Sylvestre au montant de 1 218.55 \$ taxes incluses pour services rendus.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15.3 Varia et période de questions

Monsieur le conseiller Gary Caldwell fait mention de certaines problématiques concernant la réforme cadastrale. Une lettre sera envoyée à la greffière de la MRC de Coaticook, madame Nancy Bilodeau.

Monsieur Robert Kaeslin demande la date où le transfert de propriétaire a été fait lors de la fermeture de la route 206.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault informe les membres du conseil qu'il se tiendra le 24 mars à 14 heures une rencontre du Café du village.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers demande qu'une lettre soit envoyée aux propriétaires qui installent leurs clôtures dans l'emprise des chemins et des cours d'eau.

16 2016 03 050 Levée de la séance régulière

Considérant l'ordre du jour épuisé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit levée, il est 20 h 39.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	Réjean Fautoux Directeur général et secrétaire-trésorier
--	--